

INFORMATIONS ET PROCÉDURES DE CAMP DE JOUR – 2020

Bonjour, voici un guide avec toutes les informations relatives au camp de jour des Loisirs Sophie-Barat été 2020. Plusieurs mesures et procédures ont été ajoutées afin de pouvoir offrir un camp de jour dans le contexte COVID-19. Nous prenons très au sérieux les mesures exigées par la Direction de la Santé Publique et nous voulons que tous les usagers du camp de jour les suivent afin de préserver la santé et la sécurité de tous. **Toutefois, nous ne pouvons garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion et vous devrez être en accord avec les risques associés à la participation de votre enfant à nos activités.**

Ainsi, chacune des sections du présent guide a été mise à jour et bonifiées pour se conformer aux exigences à respecter. Nous vous demandons d'en faire la lecture avec une attention particulière.

Aucune exception des présentes mesures mises en place ne sera faite durant l'été.

Les quatre directives de la Direction de la santé publique à respecter dans les camps de jour :

1. **Distanciation physique** Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

2. **Activités extérieures** Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. **Limitation des contacts physiques** Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux ...)

4. **Mesures d'hygiène** Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Quelles seront les nouvelles modalités du camp de jour 2020 :

Voici quelques changements qui seront en vigueur cet été :

- Le calendrier de l'offre de service sera de 7 semaines, soit du 29 juin au 14 août au point de service à Sophie-Barat et de 8 semaines au point de service St-Isaac-Jogues, soit du 29 juin au 21 août
- Les heures d'ouverture du camp de Jour seront de 9h30 à 15h30. Une arrivée progressive sera faite le matin entre 08h55 et 09h30 et une sortie progressive entre 15h30 et 16h05 pour la fin de la journée

- Les heures d'ouverture du service de garde (SDG) seront de 07h30 à 09h00 le matin et de 16h05 à 17h30 le soir. Un frais sera appliqué dès 16h05 pour les enfants qui ne sont pas au SDG et à compter de 17h30 en cas de retard d'un parent.
- Les enfants devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un parent tous les matins, car un questionnaire de santé devra être complété chaque jour par le parent, et ce, selon une exigence de l'INSPQ. Pour voir le questionnaire : <http://www.aqcpe.com/content/uploads/2020/05/question-a-poser-aux-parents-version-mfa.pdf>

Les périodes d'accueil et de départ seront des moments qui demanderont une grande collaboration et beaucoup de patience de la part des parents

Quelles seront les nouvelles dispositions de la programmation?

Plusieurs changements et confirmations restent à faire, toutefois :

- Les ratios d'encadrement seront revus à la baisse selon certains groupes d'âge :
 - 1 animateur pour 10 enfants de 6 ans (anciennement 1 pour 15)
 - 1 animateur pour 12 enfants de 7 et 8 ans (anciennement 1 pour 15)
 - 1 animateur pour 15 enfants de 9 à 13 ans (inchangé)
 - Ces ratios devront aussi être appliqués au service de garde

- Nous pourrions fréquenter les piscines, les pataugeoires et les jeux d'eau publiques. Des périodes de rafraîchissement exclusives réservées à notre camp de jour devraient être mises en place par les gestionnaires des piscines et pataugeoires. À noter que cet été, les enfants de 8 ans et moins ne pourront fréquenter les piscines en raison de la nouvelle division des ratios d'encadrement.
- Des déplacements en transport en commun devront être effectués pour certaines activités.
- La grande majorité des grandes sorties annoncées dans l'ancienne programmation seront, malheureusement, annulées. Toutefois, nous travaillons présentement à trouver des activités alternatives et tout aussi amusantes.

Quelles seront les mesures de sécurité et de prévention contre la COVID-19 au camp de jour 2020?

Tel que mentionné, nous devons mettre en place et respecter plusieurs obligations exigées par l'INSPQ et la CNESST, afin de veiller à la sécurité de nos employés et des enfants que nous accueillerons cet été. Toutefois, nous tenons à mentionner que la décision d'offrir un camp de jour cet été a été basée sur l'importance de pouvoir le faire dans un contexte qui restera agréable et amusant pour les enfants et leurs animateurs.

Voici quelques-unes des mesures de prévention face à la COVID-19 qui seront appliquées, mais qui doivent encore être validées :

- Aucun parent ne sera admis dans les espaces intérieurs. Cependant, vous aurez l'obligation d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte et répondre au questionnaire d'admission, et ce, peu importe l'âge, de votre enfant.
- Pour rencontrer le coordonnateur ou le directeur, vous devrez faire une demande de rendez-vous par courriel ou téléphone 514-872-1015 ou le cellulaire au 514-770-1015.
- Pour toutes questions, modifications d'inscriptions ou remboursements vous devrez faire votre demande via courriel au : infos@loisirssophiebarat.ca
- L'admission des enfants au camp de jour devra se faire un par un tous les matins (sdg et camp). Nous essaierons d'avoir un maximum de personnel à l'accueil, afin de réduire le temps d'admission. Nous vous demanderons toutefois une grande collaboration, afin de respecter les heures d'accueil.
- Les sites de camp seront nettoyés et désinfectés quotidiennement.
- Les surfaces fréquemment touchées (ex : poignées de portes, tables, chaises...) seront désinfectées plusieurs fois par jour.
- Le petit matériel (ex. : ballon, cerceaux, bâton de hockey...) sera désinfecté au début de chacune des activités lorsqu'il sera utilisé.
- Les enfants devront se laver les mains plusieurs fois par jour.
- Les animateurs auront tous une bouteille de désinfectant pour les mains (de type Purell) accessible pour les enfants à chaque début et fin d'activités.

- Les animateurs devront porter un masque et/ou une visière s'ils doivent faire une intervention **directe** et de proximité avec un enfant. Toutefois, ils ne seront pas tenus de les porter en tout temps lors des journées d'animation.
- Les animateurs devront eux aussi répondre à un questionnaire de santé lors de chaque arrivée sur les lieux de travail quotidiennement et respecter les consignes émises par la CNESST. Voir le lien suivant pour plus d'informations : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-34W.pdf>

Procédure en cas de cas suspecté de COVID-19 au camp de jour :

Si un enfant débute sa journée au camp de jour et développe des symptômes s'apparentant à la COVID-19 durant la journée, voici la procédure que nous aurons et que vous aurez l'OBLIGATION de suivre selon les directives de l'INSPQ : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-34W.pdf>

Quoi faire si un enfant présente des symptômes ?

- Nous porterons une attention particulière à l'apparition des symptômes. Une procédure est établie, afin que l'enfant qui a des symptômes à son arrivée ou au cours de la journée au camp de jour soit retourné à la maison dès que possible.
- Si l'enfant présente une fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer, il doit être retiré du groupe. En attendant qu'il soit retourné à la maison :
 - ✓ Il sera gardé à l'écart des autres enfants, à une distance d'au moins de 2 mètres, jusqu'à son départ. Il portera un masque de procédure, ainsi que par le membre du

personnel qui s'en occupe.

✓ Un seul membre du personnel restera auprès de l'enfant en attendant son départ.

✓ **Le parent devra se présenter dans les 30 minutes suivant l'appel par le camp de jour.**

Assurez-vous qu'une personne désignée de votre entourage soit toujours disponible pour venir chercher votre enfant au besoin et que ses coordonnées soient indiquées dans le « Contact d'urgence » de votre fiche d'inscription.

• Si un enfant reçoit un diagnostic de COVID-19 et qu'il a fréquenté notre camp de jour, un suivi sera fait par la Direction de la Santé Publique (DSP) de notre région. La date de retour en milieu de garde sera déterminée par cette dernière.

➤ **Que faire si un enfant qui fréquente le camp de jour reçoit un diagnostic de COVID-19?**

• Selon les directives actuelles, un enfant n'ira pas au camp de jour après avoir reçu un diagnostic, car il sera mis en isolement à la maison. En plus de faire l'enquête, la DSP régionale donnera les consignes au LSB si un enfant qui a reçu un diagnostic a fréquenté le camp de jour avant d'avoir reçu ce diagnostic.

• La DSP identifiera les personnes ayant été en contact significatif avec l'enfant (autres enfants, animateurs, parents, ou autres) qui devront être isolées et leur donnera les consignes appropriées.

- L'enfant ou l'animateur avec un diagnostic de COVID sera isolé à la maison jusqu'à ce que la DSP ou le professionnel qui fait le suivi clinique du cas lève la mesure d'isolement.
- Un remboursement pourra être demandé, mais les frais habituels seront applicables tel qu'indiqué aux politiques et règlements lors de l'inscription.

➤ **Faut-il fermer le camp de jour si un cas positif de COVID-19 est détecté?**

- La décision de fermer un camp de jour dépendra de plusieurs facteurs et sera prise par DSP (nombre de personnes atteintes, survenue de cas secondaires, etc.).
- Pour faciliter l'intervention de DSP, les responsables noteront les présences (enfants, animateurs et autres) chaque jour et pour chaque groupe.
- Des mesures de désinfection de base seront effectuées tel que recommandé dans le Guide de prévention des infections en milieu de garde.

• Il est possible que du personnel n'ayant pas été en contact avec l'enfant infecté soit requis. Cette option sera à regarder avec la DSP en fonction de l'enquête qui aura été réalisée sur les contacts significatifs du cas. Nous sommes conscients que l'été qui s'en vient vous demandera beaucoup d'adaptation et ne sera certainement pas parfait. Toutefois, soyez assurés que nous suivons la situation de très près et que nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir le meilleur de nous-mêmes.

Règlements Camp de jour LSB

À apporter tous les jours au camp :

- Lunch identifié à son nom.
- Prévoir un lunch froid ou avec un thermos (pas d'accès au micro-onde).
- Prévoir « Ice Pack ». Les contenants de verre sont interdits afin d'éviter les accidents.
- Une collation pour le matin et une pour l'après-midi devra être prévue.
- Chocolat, chips, bonbons, boissons gazeuses et autres friandises sont déconseillés.

***À noter :** Nous aurons parmi nos campeurs des enfants présentant des allergies sévères aux noix et arachides. Nous demandons votre collaboration pour éviter tout risque de contact avec ces produits qui pourraient mener à une crise importante mettant en danger la vie de ces enfants.

- un maillot de bain et une serviette dans le sac de l'enfant

Fin d'impôt :

Les frais de garde étant déductibles d'impôt (relevé 24) seront acheminés par courriel avec la base de données Amilia au mois de février 2021.

Absence :

Les parents utilisateurs doivent téléphoner le matin 514-872-10015 ou 514-770-1015 pour signaler l'absence de leur enfant au camp de jour. Il n'y a pas de crédit pour les jours où l'enfant est absent.

Médicaments :

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'autorisation écrite des parents et sans être prescrit par un médecin. À cet effet, une formule est obligatoirement remplie par les parents.

Suspension et renvoi :

La direction du camp de jour se réserve le droit de retirer un enfant définitivement et sans délai si la situation l'exige. La direction du camp se réserve le droit de rembourser ou non les montants déjà payés pour un enfant évincé. Voici spécifiquement des comportements qui seraient susceptibles de provoquer un renvoi:

- Violence
- Impolitesse répétée
- Langage vulgaire ou inacceptable
- Lancement d'objets
- Mords les autres
- Conduite inacceptable
- Sortie du camp sans permission
- Ne participe pas
- Objets interdits (iPod, jeux vidéos)
- Refus d'obéir aux consignes

● Bris de matériel

Le code de vie du camp a été mis en place afin que chaque enfant soit sensibilisé au respect de son environnement et que le camp de jour se déroule dans une atmosphère sécuritaire surtout cet été.

Advenant le cas où ces règlements ne seraient pas respectés, les mesures suivantes seront appliquées :

- 1- Avertissement verbal
- 2- Avertissement écrit + rencontre
- 3- Rencontre avec les parents
- 4- Expulsion définitive

La direction des Loisirs Sophie-Barat se réserve le droit de suspendre ou d'expulser un enfant sans préavis selon la faute, et ce sans remboursement.

Bon été 2020